OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS (OCNEHE)

RAPPORT ANNUEL 2013–2014

Montrer la voie grâce à une réglementation efficace, équitable et adéquate

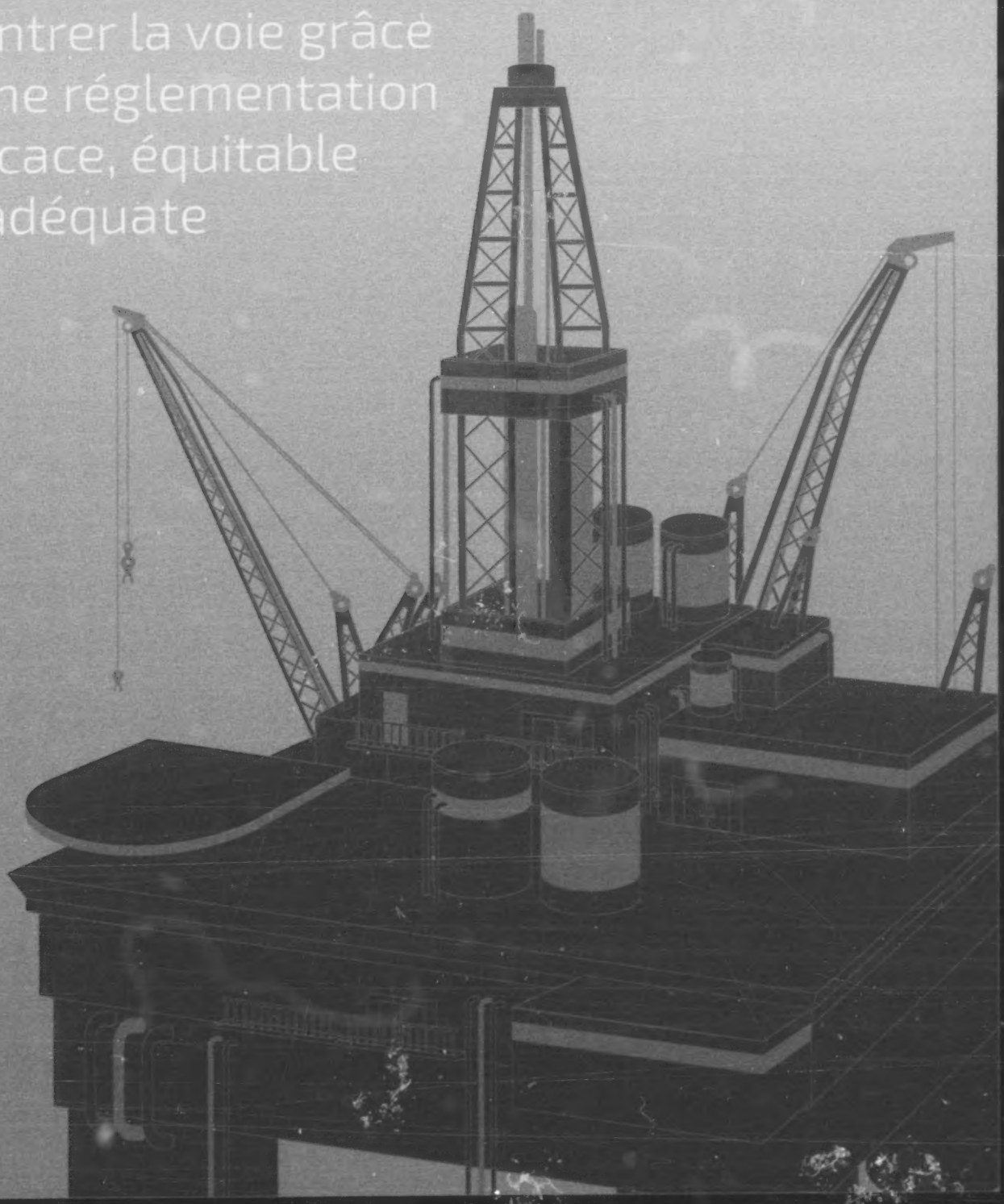

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président et du chef de la direction 01

Rapport du président du comité consultatif sur la santé, la sécurité et l'environnement 02

01 RESPONSABILITÉS FONDAMENTALES DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

1.1. Mission, vision et mandat de l'Office 03

1.2. Responsabilités clés 03

1.3. Orientation stratégique 05

1.3.1. Excellence organisationnelle 05

1.3.2. Optimisation des processus de réglementation 06

1.3.2.1 Préparatifs en vue du forage en eau profonde 06

1.3.2.2 Autres aspects 07

1.3.3 Communication/Relations avec les intervenants 08

02 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES TRAVAUX EXTRACÔTIERS

03 SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Plans de sécurité 11

3.2. Rendement en matière de sécurité 11

3.2.1. Statistiques sur les blessures 11

3.3. Évaluations environnementales 13

3.3.1. Évaluations environnementales stratégiques 13

3.3.2. Évaluations environnementales propres au projet 13

3.4. Plans de protection de l'environnement et plans d'intervention en cas de déversement 13

3.5. Surveillance des effets sur l'environnement 14

3.6. Rendement environnemental 14

04 GESTION DES DROITS

4.1. Appel d'offres 15

4.2. Permis en vigueur 15

05 RESSOURCES

5.1. Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable (PÉES) 17

5.2. Deep Panuke 17

5.3. Études géoscientifiques et évaluations des ressources 19

06 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES

6.1. Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable (PÉES) 21

6.2. Deep Panuke 21

6.3. Exploration 22

07 ÉTATS FINANCIERS 23

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION

Le travail que font les membres et le personnel de l'Office depuis plusieurs années continue de se traduire par des améliorations, étant clairement axé sur la sécurité et la protection de l'environnement.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le personnel a travaillé assidûment pour faire en sorte que les activités de prospection menées par Shell Canada Ltd et BP Exploration (Canada) Ltd en vertu des permis qui leur ont été octroyés respectent les lois et la réglementation en vigueur. Les résultats de ce travail exigeant ont commencé à se concrétiser avec l'achèvement du programme sismique 3D à grand azimut de Shell Canada Ltd, qui s'est déroulé entre mai et septembre 2013.

En ce qui concerne les travaux de forage de prospection en eau profonde qui sont prévus, des progrès significatifs ont été accomplis quant au renforcement de notre régime réglementaire, lequel impose aux exploitants de mener leurs activités en fonction des bonnes pratiques en vigueur tout en étant axées sur la prévention des incidents. En outre, d'importants progrès ont été réalisés en matière de capacité d'intervention en cas de déversement, en veillant une fois de plus à faire appel aux meilleurs équipements et pratiques qui existent.

En août, l'Office a officiellement autorisé Encana Corporation à entreprendre les travaux de production pour le projet Deep Panuke, après avoir mené des examens complets de l'état de préparation. L'entrée en phase de production de ce troisième projet, en Nouvelle-Écosse, a été pour nous un moment formidable. L'Office ne va cependant pas se reposer sur ses lauriers et va continuer à veiller à ce qu'Encana Corporation réponde à toutes les exigences réglementaires, comme c'est le cas pour le Projet énergétique extracôtier de l'Île de Sable.

Vous remarquerez, à la lecture de ce document, que nous nous sommes concentrés sur les informations les plus importantes, aboutissant ainsi à un rapport plus court. En raison de l'importance croissante de notre site Web, nous avons en effet pris soin de ne pas donner les mêmes informations plusieurs fois. Ces dernières années, nous avons fait des progrès notables quant à la mise à jour du site Web. Afin de suivre l'évolution de nos activités, nous vous recommandons par conséquent de le consulter régulièrement au www.cnsopb.ns.ca.

Notre conseil d'administration et notre personnel sont prêts à relever avec enthousiasme les défis qui s'annoncent pour 2014-2015 et au-delà. Comme toujours, nous veillerons à ce que les activités pétrolières et gazières soient gérées de façon sûre et sans danger pour l'environnement.

Sincères salutations,

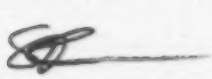

Stuart Pinks
Chef de la direction

Tim Brownlow
Président intérimaire

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Le Comité consultatif sur la santé, la sécurité et l'environnement (CSSE) de l'Office continue d'assurer la surveillance des pratiques de réglementation en matière de santé, de sécurité et d'environnement. En 2013-2014, le comité s'est réuni officiellement six (6) fois avec le personnel de la santé, de la sécurité et de l'environnement de l'Office afin de pouvoir examiner un certain nombre de questions opérationnelles.

> **Dans l'avenir,** le Comité *axera son travail sur l'orientation de l'organisation pendant l'accélération des activités d'exploration et continuera à chercher de nouvelles façons d'optimiser l'exécution du mandat de l'Office en matière de réglementation.*

Le comité fait en sorte que tout ce qui concerne la santé, la sécurité et la protection de l'environnement reste primordial, et que ces aspects soient considérés séparément des autres fonctions de l'Office en matière de réglementation. Ainsi, le comité a pleinement contribué au processus décisionnel qui a mené, en août, à l'approbation de la demande d'Encana Corporation, relativement au début des activités de production liées au projet Deep Panuke. Une attention particulière a été accordée au gaz corrosif, en raison des risques que cela comporte. Le Comité continue à surveiller les activités relatives au projet depuis le début de la phase de production. Il a également commencé à examiner le déclassement du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable du point de vue de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Il a de plus examiné les aspects du programme sismique 3D à grand azimut de Shell Canada Ltd (qui s'est déroulé entre mai et septembre 2013) se rapportant à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement, et s'est concentré sur les étapes de planification du programme sismiques 3D à grand azimut de BP Exploration (Canada) Ltd qui devrait commencer à la fin du printemps.

Les membres du Comité ont participé aux cinquièmes réunions annuelles du forum international des organismes de réglementation (FIOR) qui s'est tenue à Perth, en Australie. Cent soixante-dix (170) représentants d'organismes de réglementation, de l'industrie et des travailleurs du secteur, venant de 19 pays, s'y sont retrouvés pour échanger et pouvoir ainsi renforcer les normes de sécurité. En tant que président du Comité consultatif sur la santé, la sécurité et l'environnement, j'ai moi-même pu constater que développer des relations officielles avec des organismes de réglementation, partout dans le monde, constitue un outil précieux, non seulement pour le Comité, mais également pour l'Office dans son ensemble.

Dans l'avenir, le Comité mettra l'accent sur la préparation de l'Office à la réglementation des activités d'exploration en eau profonde. L'Office veillera à ce que les exploitants gèrent les risques de manière à éviter les incidents et soient entièrement prêts à intervenir si besoin est.

Sincères salutations,

Brian Lewis, Président, Comité consultatif sur la santé, la sécurité et l'environnement

1 PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Les principales responsabilités de l'Office en matière de réglementation sont liées au cycle de vie complet des activités extracôtières, allant de l'évaluation des ressources à l'abandon de projets, en passant par l'exploration, la mise en valeur et la production.

La mission, la vision et le mandat de l'Office sont conformes à ces responsabilités.

1.1. MISSION, VISION ET MANDAT DE L'OFFICE

Mission Réglementation efficace, équitable et adéquate des activités d'exploration et de production favorisant la mise en valeur sûre et responsable des ressources en hydrocarbures extracôtiers en Nouvelle-Écosse.

Vision L'Office est respecté sur la scène locale et internationale pour sa réglementation compétente des activités liées aux hydrocarbures extracôtiers, constituant ainsi une référence.

Mandat Appliquer les dispositions des lois provinciales et fédérales de mise en œuvre de l'Accord relativement aux activités pétrolières et gazières en zone extracôtière, y compris celles portant sur les éléments suivants:

- santé et sécurité des travailleurs;
- protection de l'environnement;
- gestion et conservation des ressources en hydrocarbures;
- avantages en matière d'emploi et retombées industrielles pour le Canada et la Nouvelle-Écosse;
- délivrance de permis pour la prospection et la mise en valeur des hydrocarbures;
- évaluation des ressources, collecte de données, conservation et distribution.

1.2. RESPONSABILITÉS CLÉS

La partie suivante décrit les responsabilités clés de l'Office relativement à son mandat en matière de réglementation, qui est présenté ci-dessous.

Santé et sécurité des travailleurs

- Assurer la santé et la sécurité des travailleurs extracôtiers.
- Déterminer dans quelle mesure les exploitants sont prêts à mener des activités extracôtières de manière sûre et conforme, au moment d'examiner les demandes d'autorisation et d'approbation des exploitants.
- Veiller à ce que les activités soient conformes aux exigences réglementaires en vigueur, y compris les systèmes et les plans de gestion de la santé et de la sécurité, les conditions d'autorisation et d'approbation ainsi que les engagements de l'exploitant.

Protection de l'environnement

- Favoriser la protection de l'environnement.
- Déterminer, au moment d'examiner les demandes d'autorisation et d'approbation des exploitants, dans quelle mesure ces derniers sont prêts à mener des activités extracôtières conformes et respectueuses de l'environnement.
- Veiller à ce que les activités soient conformes aux exigences réglementaires en vigueur, y compris les systèmes et les plans de gestion de l'environnement, les conditions d'autorisation et d'approbation ainsi que les engagements de l'exploitant.

Gestion et conservation des ressources en hydrocarbures

- Favoriser la conservation des ressources en hydrocarbures extracôtiers.
- Déterminer, au moment d'examiner les demandes d'autorisation et d'approbation des exploitants, dans quelle mesure ces derniers sont prêts à mener des activités extracôtières de manière à permettre l'évaluation complète de toutes les ressources en hydrocarbures et de façon à ce que les activités de production optimisent la récupération des ressources.
- Surveiller les activités pour assurer le respect des exigences réglementaires, y compris les systèmes et les plans de gestion des réservoirs et d'évaluation des ressources, les conditions d'autorisation et d'approbation et les engagements de l'exploitant.

Retombées en matière d'emploi et retombées industrielles pour le Canada et la Nouvelle-Écosse

- Évaluer les plans de retombées Canada-Nouvelle-Écosse et surveiller les activités qui en découlent, afin de garantir le respect des exigences réglementaires en vigueur et des engagements de l'exploitant.

Application des règlements

Prendre les mesures nécessaires d'application des règlements, afin que les exploitants corrigent les situations qui ne respectent pas les exigences réglementaires.

Octroi de permis de prospection et de mise en valeur de la zone extracôtière

- Gérer l'octroi de permis, conformément aux exigences réglementaires.

Évaluation des ressources, collecte de données, conservation et distribution

- Créer et enrichir une base de connaissances portant sur la région extracôtière de la Nouvelle-Écosse, grâce à la collecte, à la conservation, à l'interprétation et à la diffusion de données sur les activités d'exploration et de production.

1.3. ORIENTATION STRATÉGIQUE

Afin d'améliorer l'exécution de son mandat en matière de réglementation, l'Office a identifié un certain nombre d'initiatives conformes aux trois (3) domaines prioritaires stratégiques suivants :

- excellence organisationnelle;
- optimisation des processus de réglementation;
- communication proactive/relations avec les intervenants.

D'importants progrès ont été réalisés pour chacun de ces aspects.

1.3.1. Excellence organisationnelle

- Des changements importants ont eu lieu au niveau de la direction en raison de départs à la retraite et de certaines transitions. Cela a permis de procéder à un réalignement stratégique des responsabilités au sein de l'organisation, de réduire le nombre de postes de gestion ainsi que de pourvoir certains postes de direction clés avec des personnes recrutées à la fois à l'interne et à l'externe. L'équipe de gestion est maintenant en mesure d'orienter efficacement l'organisation pendant l'accélération que connaissent actuellement les activités de prospection, ainsi que de continuer à chercher de nouvelles façons d'optimiser l'exécution du mandat de l'Office en matière de réglementation.

- Nous avons mis à jour les valeurs centrales de l'organisation afin que le personnel puisse mener à bien ses responsabilités dans un cadre de soutien efficace.

- Afin de veiller au maintien et à l'amélioration des compétences du personnel, et compte tenu de l'évolution rapide des technologies qui se produit au sein du secteur que l'Office est chargé de réglementer, les exigences en matière de compétences et de formation relatives à chaque poste ont été mises à jour.

- Le nouveau système de gestion des documents et des dossiers électroniques de l'Office a été installé; une équipe de pilote en assure l'évaluation. Une fois pleinement mis en place, ce système facilitera la conservation, l'organisation, la récupération et la sécurité de la documentation et des dossiers de l'Office.

- Un programme interne de vérification a été mis en place. Deux (2) vérifications ont été effectuées, la première sur les processus décisionnels centraux de l'Office, et la deuxième sur les processus de gestion des droits de l'Office. Ces vérifications ont été menées par Deloitte.

> **L'équipe de direction de l'Office est maintenant structurée de façon optimale pour**
> *orienter efficacement l'organisation pendant l'accélération que connaissent actuellement les activités de prospection ainsi que continuer à chercher de nouvelles façons d'optimiser l'exécution du mandat de l'Office en matière de réglementation."*

1.3.2. Optimisation des processus de réglementation

1.3.2.1 Préparatifs en vue du forage en eau profonde

Afin de se préparer aux activités de forage en eau profonde que réaliseront Shell Canada Ltd et BP Exploration (Canada) Ltd, l'Office a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action correspondant. Voici les progrès qui ont été réalisés :

- Sécurité des activités de forage : poursuite de l'amélioration des bonnes pratiques en vue de revoir les lignes directrices sur le forage et la production de pétrole qui ont été publiées conjointement avec l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (OCTNLHE).

- Préparation aux interventions en cas de déversement : conjointement avec l'OCTNLHE des hydrocarbures extracôtiers, l'Office élabore un programme de vérification des capacités des entreprises d'intervention que les exploitants contacteraient en cas de déversement.

- Compétences/formations internes : l'Office continue d'identifier les experts auxquels il pourrait faire appel, en cas de besoin, afin de pouvoir s'acquitter de son rôle de surveillance réglementaire en cas de déversement. Il s'agirait de personnes venant des ministères et d'organismes gouvernementaux, de spécialistes du contrôle des puits ainsi que d'organismes d'intervention en cas de déversement. Le personnel de l'Office a de plus suivi des cours sur l'ingénierie de forage ainsi que les interventions d'urgence et en cas de déversement.

- Préparation aux situations d'urgence et planification des urgences : l'application et l'amélioration des processus internes se poursuivent.

- Mise à jour/création de protocoles d'entente (PE) avec des ministères et organismes fédéraux (p. ex. Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne) susceptibles d'améliorer les interventions en cas de déversement. Des progrès significatifs ont été réalisés sur tous les fronts.

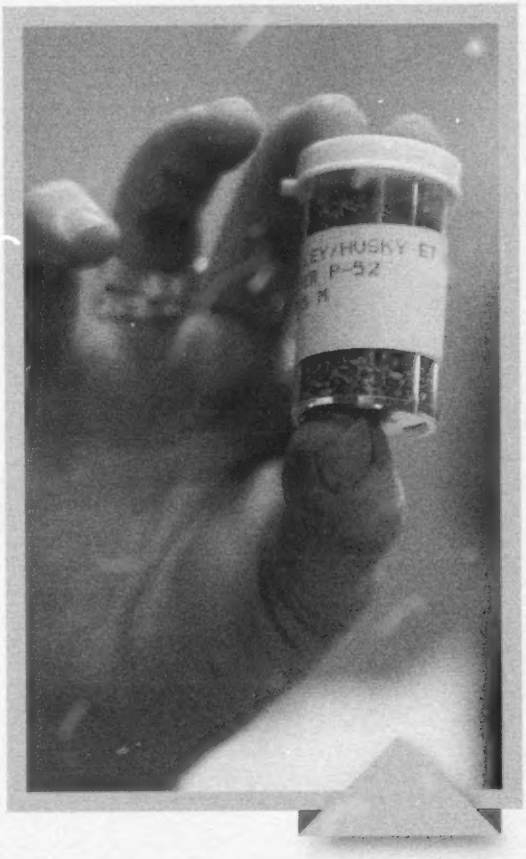

1.3.2.2 Autres aspects

Les modifications relatives à la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers, en ce qui a trait à la santé et la sécurité au travail, se poursuivent; leur adoption devrait se faire au cours de l'exercice 2014-2015. L'Office se prépare à la mise en œuvre de cette nouvelle législation afin que les exploitants et le personnel de l'Office puissent se conformer aux nouvelles dispositions.

- Promotion d'une culture axée sur la sécurité - l'Office, l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador des hydrocarbures extracôtiers ainsi que l'Office national de l'énergie (ONE) ont lancé un vaste projet conjoint visant à faire évoluer la culture de la sécurité (qui, par définition, comprend certains aspects liés à la protection de l'environnement) au sein des entités réglementées. Dans un premier temps, les trois (3) Offices ont élaboré et publié un document pour consultation publique proposant une définition et un cadre en matière de culture de la sécurité et traduisant les attentes des entreprises réglementées quant au développement d'une telle culture.

- L'Office poursuit la mise en œuvre des recommandations que le vérificateur général fédéral a formulées lors de la vérification du mandat de l'Office en matière de protection de l'environnement. Le plan d'action de l'Office, qui traite de chacune de ces recommandations, suit les progrès réalisés pour chaque aspect.

- Outre les protocoles d'entente détaillés ci-dessus, d'autres protocoles ont été mis à jour ou sont en cours d'élaboration afin de clarifier les rôles de chacun ainsi que les modalités de travail, notamment :
  - avec le Service des poursuites pénales du Canada (relativement aux services qui seraient fournis si des poursuites étaient intentées);
  - avec le Conseil de certification des plongeurs du Canada (relativement à la certification des plongeurs professionnels);
  - avec Transports Canada - Sécurité et sûreté maritimes (relativement à la sécurité maritime);
  - avec Ressources naturelles Canada et le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse (relativement à la santé et à la sécurité au travail, en attendant les modifications à la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers).

- Les documents d'orientation de l'Office indiqués ci-après, qui visent à aider les exploitants à se conformer aux exigences réglementaires, sont en cours d'élaboration :
  - une version actualisée des lignes directrices du programme géophysique, géologique, géotechnique et environnemental, visant à clarifier et à normaliser les exigences en matière d'autorisation et de reddition de comptes pour les travaux géologiques et géophysiques d'exploration, les levés des fonds marins et les programmes environnementaux, a été publiée pour commentaires du public.
  - Étant donné que Transports Canada a abrogé les Normes relatives aux navires de secours, l'OCNEHE, l'OCTNLHE et l'ONE ont entrepris de moderniser les lignes directrices relatives aux navires de secours applicables aux zones extracôtières du Canada. Plusieurs versions ont été élaborées; les consultations avec les intervenants se poursuivent.

- Le personnel de l'Office a fourni aux gouvernements de nombreuses informations afin de faciliter la rédaction de modifications aux lois de mise en œuvre de l'Accord en ce qui concerne les « pollueurs-payeurs » ainsi que les réglementations connexes relatives à la responsabilité financière, au recouvrement des coûts et aux sanctions administratives.

- La nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012 (LCEE 2012) est appliquée aux evaluations environnementales des activités extracôtières (p. ex. le forage de prospection de Shell Canada Ltd); de plus, l'Office utilise des processus analogues pour les évaluations que la LCEE 2012 ne vise pas.

- Les évaluations actualisées des quinze (15) importantes découvertes sous-exploitées dans les zones extracôtières de la Nouvelle-Écosse sont terminées et peuvent être consultées sur le site Web de l'Office. Ce travail a pour but de pouvoir déterminer, de manière indépendante, toutes les sources d'hydrocarbures, ainsi que d'aider l'Office à mettre en œuvre ses processus internes axés sur la gestion des ressources.

1.3.3 Communication/ relations avec les intervenants

En raison de l'augmentation des activités dans les régions extracôtières de la Nouvelle-Écosse, l'Office procède depuis un certain temps à l'amélioration de la communication et des relations avec les intervenants. Ainsi, des plans de communication complets ont été élaborés, des réunions ont eu lieu avec les nouveaux intervenants, et les procédures de signalement des incidents ont été améliorées.

L'Office a en outre mis à profit certaines occasions afin de pouvoir créer un dialogue sur le forage en eau profonde. En octobre, le chef de la direction de l'Office, Stuart Pinks, a présenté, lors de la Core Energy Conference tenue par la Maritimes Energy Association, la façon dont l'Office se prépare aux activités de forage en eau profonde à venir. Pour accéder à la présentation, suivre le chemin suivant : site Web de l'Office, Media, Speech and Presentations.

Faire progresser la culture de la sécurité

L'Office, l'Office Canada-Terre-Neuve-Labrador des hydrocarbures extracôtiers ainsi que l'Office national de l'énergie (ONE) ont lancé un vaste projet conjoint visant à faire évoluer la culture de la sécurité (qui, par définition, comprend certains aspects liés à la protection de l'environnement) au sein des entités réglementées. »

2 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET DES TRAVAUX EXTRACÔTIERS

Aucune activité liée à la prospection, à la mise en valeur et au transport d'hydrocarbures ne peut être menée sans l'autorisation de l'Office.

Avant de délivrer une autorisation, l'Office exige de recevoir les documents suivants sous une forme satisfaisante :

- Plan d'exploitation (pour les activités liées à la mise en valeur);
- Résumé des opérations proposées;
- Plan de sécurité;
- Certificat de compétence (le cas échéant);
- Évaluation environnementale;
- Plan de protection de l'environnement;
- Plan d'intervention en cas d'urgence et plan d'intervention en cas de déversement;
- Plan de retombées économiques Canada-Nouvelle-Écosse;
- Sécurité financière;
- Déclaration de l'exploitant;
- Plan de suivi des effets sur l'environnement (le cas échéant).

La **Figure 1** (page suivante) présente un résumé des demandes d'autorisation de travaux et d'activités présentées et approuvées entre le 1er avril et le 31 mars pour les quatre derniers exercices. Pour 2013-2014, il s'agit de :

- **Deep Panuke :** En août 2013, une autorisation d'opérations (production) a été accordée à Encana Corporation. La demande correspondante avait été présentée en novembre 2011, et l'Office a accordé l'autorisation seulement après avoir reçu de la part d'Encana Corporation tous les documents indiqués ci-dessus. La procédure visait à examiner de manière rigoureuse les documents soumis ainsi qu'à faire de nombreuses inspections et vérifications sur place, notamment une vérification de l'état de préparation aux opérations.

- **Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable :** En 2013-2014, après un examen approfondi, l'Office a approuvé la demande de renouvellement de l'autorisation d'opérations (production) d'ExxonMobil Canada Ltd pour une période de trois (3) ans. L'Office a de plus accordé deux (2) approbations de modification de l'état d'un puits pour les puits Thebaud 3 et South Venture 2, ainsi qu'une (1) autorisation pour le programme de plongée en novembre.

- **Shell Canada Ltd :** L'Office a accordé à Shell Canada Ltd une autorisation de travaux afin de pouvoir mener entre mai et septembre 2013 un programme sismique 3D à grand azimut sur une partie importante de la zone correspondant au permis de prospection de cette société.

Figure 1. Sommaire des activités et des travaux extracôtiers

TRAVAIL OU ACTIVITÉ APPROUVÉ	NOMBRE DE DEMANDES APPROUVÉES			
	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
GÉOPHYSIQUE/ GÉOTECHNIQUE/ GÉOCHIMIQUE				
Sismique	1	-	-	1
Évaluations des fonds marins/géotechniques	-	3	-	-
FORAGE				
Autorisation d'opérations – Forage	-	-	-	-
Approbation de puits : Approbation de forage de puits	-	-	-	-
Approbation de puits : Approbation de modifier l'état d'un puits	3	-	-	-
INSTALLATION				
Autorisation d'installation	1	-	-	-
Autorisation d'opérations - Installation	-	2	-	-
PRODUCTION				
Autorisation d'opérations - Production	-	-	-	1
Autorisation d'opérations - Production, renouvellement	1	-	-	1
Approbation de puits : Approbation de modifier l'état d'un puits	-	-	2	2
PLONGÉE				
Autorisation du programme de plongée	1	1	-	1
TOTAL	**7**	**6**	**2**	**6**

3 SANTÉ, SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. PLANS DE SÉCURITÉ

Tous les exploitants qui présentent à l'Office une demande en vue de mener des activités dans les zones extracôtières de la Nouvelle-Écosse doivent soumettre les documents qui sont exigés en ce qui concerne la sécurité, et notamment un plan de sécurité. Le plan de sécurité contient les procédures, pratiques, ressources et mesures de suivi nécessaires à la sécurité d'un projet ou d'une activité.

Les agents de sécurité ont rigoureusement revu les plans de sécurité et les documents connexes avant que l'Office puisse accorder une autorisation pour chacune des activités indiquées à la section 2.

3.2. RENDEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Les exploitants sont tenus de signaler à l'Office chaque incident lié à la sécurité, dès qu'il se produit. L'Office vérifie alors que l'exploitant a bien pris les mesures qui s'imposaient pour déterminer la cause de l'incident et pour éviter qu'il ne se reproduise. L'Office prend connaissance des informations en question ainsi que de toute information provenant de sources indépendantes afin de pouvoir déterminer les tendances et les points en commun ainsi qu'établir les aspects précis à améliorer. Les incidents importants peuvent faire l'objet d'une enquête indépendante de la part de l'Office.

3.2.1. Statistiques sur les blessures

Au cours de l'exercice 2013-2014, 1 181 845 heures-personnes ont été travaillées sous l'autorité de l'Office dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse. Au cours de cette période, quatre (4) blessures invalidantes ont été signalées. Les agents de sécurité de l'Office ont enquêté chacune de ces blessures pour faire en sorte que des mesures correctives soient prises. La **Figure 2** présente les statistiques sur les blessures invalidantes (page suivante).

Figure 2. Statistiques sur les blessures invalidantes

	2009/10[2]	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Nombre de blessures invalidantes[1]					
Installations	4	2	0	3	1
Navires	4	1	0	1	3
Aviation	0	0	0	0	0
TOTAL	**8**	**3**	**0**	**4**	**4**
Heures-personnes					
Installations	551 033	450 857	549 116	716 272	562 584
Navires	1 060 901	403 868	413 729	268 529	591 084
Aviation	34 154	45 124	22 542	24 301	28 177
TOTAL	**1 646 088**	**899 849**	**985 387**	**1 009 102**	**1 181 845**
Taux de fréquence (pour 200 000 heures-personnes)					
Installations	1,45	0,89	0	0,84	0,36
Navires	0,75	0,50	0	0,74	1,02
Aviation	0	0	0	0	0
TOTAL	**0,97**	**0,67**	**0**	**0,79**	**0,68**

NOTA: (1) Le terme « blessure invalidante » désigne un accident du travail ou une maladie professionnelle qui :

(a) empêche l'employé de se présenter au travail ou de s'acquitter efficacement de toutes les fonctions liées à son travail habituel le ou les jours suivant celui où il a subi la blessure ou la maladie, qu'il s'agisse ou non de jours ouvrables pour lui;

(b) entraîne chez l'employé la perte d'un membre ou d'une partie d'un membre, ou la perte totale de l'usage d'un membre ou d'une partie d'un membre;

(c) entraîne chez l'employé une altération permanente d'une fonction de l'organisme.

(2) Les statistiques sur les blessures invalidantes pour l'exercice 2009/2010 se rapportent à une période de 15 mois (et comprennent les premiers trimestres 2009 et 2010), afin de correspondre à l'exercice financier.

3.3. ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

3.3.1. Évaluations environnementales stratégiques

Avant de délivrer des permis de prospection dans les nouvelles zones extracôtières, l'Office réalise des évaluations environnementales stratégiques (EES) afin de pouvoir déterminer l'existence de problèmes environnementaux préalablement à la prise de décisions irrévocables par l'Office ou des soumissionnaires potentiels. En 2013, le personnel de l'Office a réalisé deux (2) EES, c'est-à-dire pour l'est du plateau néo-écossais, bancs Misaine et Banquereau; et pour l'est du talus néo-écossais (partie est) et le Cône Laurentien (partie ouest). L'Office effectue actuellement deux (2) EES supplémentaires dans l'ouest du plateau néo-écossais et dans l'ouest du talus néo-écossais. Voir la carte sous l'onglet « Environment » du site Web de l'Office.

3.3.2. Évaluations environnementales propres au projet

L'Office exige qu'une évaluation environnementale (EE) soit réalisée pour toutes les activités de prospection et de production proposées. Les EE qui ne sont pas obligatoires en vertu de la LCEE 2012 sont réalisées selon des processus analogues établis par l'Office. Au cours de l'exercice 2013-2014, trois (3) évaluations environnementales plus un (1) addenda ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Shell Canada Ltd a présenté une évaluation environnementale à l'appui de sa demande de programme sismique 3D à grand azimut, ainsi qu'un addenda à cette EE à l'appui de sa demande d'un levé de fond marin qui devrait avoir lieu au printemps et à l'été 2014. Shell Canada Ltd a également commencé le processus d'évaluation environnementale pour un programme de forage qui devrait commencer en 2015. Cette évaluation environnementale est menée en vertu de la LCEE 2012, et l'Office participe entièrement au processus.

BP Exploration (Canada) Ltd a présenté une évaluation environnementale à l'appui de sa demande de programme sismique qui devrait commencer au printemps 2014.

3.4. PLANS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PLANS D'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT

Le personnel de l'Office a procédé à l'examen du plan d'intervention en cas de déversement pour le projet Deep Panuke ainsi que revu la version du plan d'intervention en cas de déversement pour le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable. La mise en œuvre de ces plans a été jugée acceptable après avoir intégré à ces derniers les modifications découlant des commentaires du personnel de l'Office et du public. Les plans de protection de l'environnement correspondant aux deux projets avaient déjà été acceptés après les examens de l'Office en 2012. Les deux plans en questions peuvent être consultés sur le site Web de l'Office.

3.5. SURVEILLANCE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

La surveillance des effets sur l'environnement (SEE) liés aux activités pétrolières réalisées dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse donne lieu à un suivi scientifique relatif aux effets de ces activités sur des éléments précis de l'environnement.

Les résultats des programmes de SEE sont présentés à l'Office au cours du premier trimestre de chaque année pour examen. Ces rapports sont de plus remis à Pêches et Océans Canada et à Environnement Canada pour examen et avis. Ont été examinés et acceptés en 2013 les résultats des programmes 2012 de SEE menés par ExxonMobil Canada Ltd pour le Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable, ainsi que par Encana Corporation pour les activités de mise en service du projet Deep Panuke.

Le programme de SEE du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable était axé sur les effets sur l'habitat benthique et l'habitat du poisson, les mollusques et les crustacés, les oiseaux de mer, la qualité de l'air et la santé des poissons, de même que sur les effets, sur l'environnement, de l'eau produite.

Le programme de SEE du projet Deep Panuke était axé sur les effets des activités de mise en service sur la qualité de l'eau marine, les caractéristiques chimiques et la toxicité des sédiments, la modification de l'habitat des poissons et les observations de la faune marine.

3.6. RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL

Déversements et rejets : La réglementation exige que tous les déversements et rejets soient signalés à l'Office et aux ministères gouvernementaux concernés. L'Office examine les effets environnementaux potentiels de chaque déversement et rejet accidentel ou mène une enquête à ce sujet. Il étudie de plus les déversements afin de relever des tendances possibles. Les préoccupations environnementales concernent notamment les effets potentiels des produits pétroliers sur les oiseaux marins ainsi que les impacts des déversements sur l'habitat marin.

Au cours de l'exercice 2013-2014, dix (10) déversements ont eu lieu dans l'océan. Le tableau ci-dessous dresse la liste des déversements dans l'océan.

Figure 3. Déversements dans la mer[a]
(1er avril 2013 - 31 mars 2014)

Produit	Moins de 1 L	1-10 L	11-150 L	Plus de 150 L	Total
Huile hydraulique	2	1	-	1	**4**
Diesel	1	-	-	-	**1**
Condensat	3	-	-	1	**4**
Brut léger	-	-	1	-	**1**
TOTAL	**6**	**1**	**1**	**2**	**10**

NOTA : (a) Ne comprend pas les dépassements mineurs aux limites de rejet autorisées (p. ex. l'huile dans l'eau produite) ou les rejets de gaz.

4 GESTION DES DROITS

La concession de droits, c'est-à-dire la politique de délivrance de permis, est régie par la Partie II des lois de mise en œuvre, qui s'inspire de la Loi fédérale sur les hydrocarbures.

Chaque année, les décisions de l'Office relativement aux appels d'offres et aux modalités des permis correspondants sont envoyées aux gouvernements fédéral et provinciaux dans le cadre du plan stratégique annuel de l'Office relativement aux intérêts, à la prospection et à la mise en valeur.

4.1. APPELS D'OFFRES

L'Office procède à des appels d'offres afin de pouvoir accorder des permis. Le territoire correspondant au permis est désigné par le secteur ou affiché par l'Office.

Les désignations sont examinées le 1er décembre de chaque année pour l'appel d'offres annoncé en avril de l'année suivante. L'Office a fixé des zones de prévisions pour une période de trois (3) ans (voir le site Web de l'Office).

Appel d'offres NS13-1

L'appel d'offres NS13-1 a été annoncé le 22 avril 2013 et a pris fin le 24 octobre 2013. Aucune offre n'a été reçue.

L'appel d'offres concernait six (6) parcelles extracôtières situées sur le plateau néo-écossais est et central. Le personnel de l'Office a réalisé une analyse géologique et géophysique régionale et sous-régionale rigoureuse de chaque parcelle. Cette analyse pouvait être consultée sur le site Web de l'Office.

4.2. PERMIS EN VIGUEUR

La **Figure 4** (page suivante) indique les permis qui étaient en vigueur le 31 mars 2014 pour les zones extracôtières de la Nouvelle-Écosse. Le site Web de l'Office contient des informations supplémentaires sur les permis en vigueur en Nouvelle-Écosse.

Le nombre de permis de prospection n'a pas changé au cours de l'exercice 2013/2014. Il y avait, en date du 31 mars 2014, douze (12) permis de prospection en vigueur pour la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse, totalisant 2 051 853 227,00 $ en dépenses liées aux travaux. Les douze (12) permis de prospection représentent une superficie de 3 531 112 hectares.

Le nombre de permis de découverte importante ou de production n'a pas changé au cours de l'exercice 2013/2014.

Figure 4. Permis en vigueur

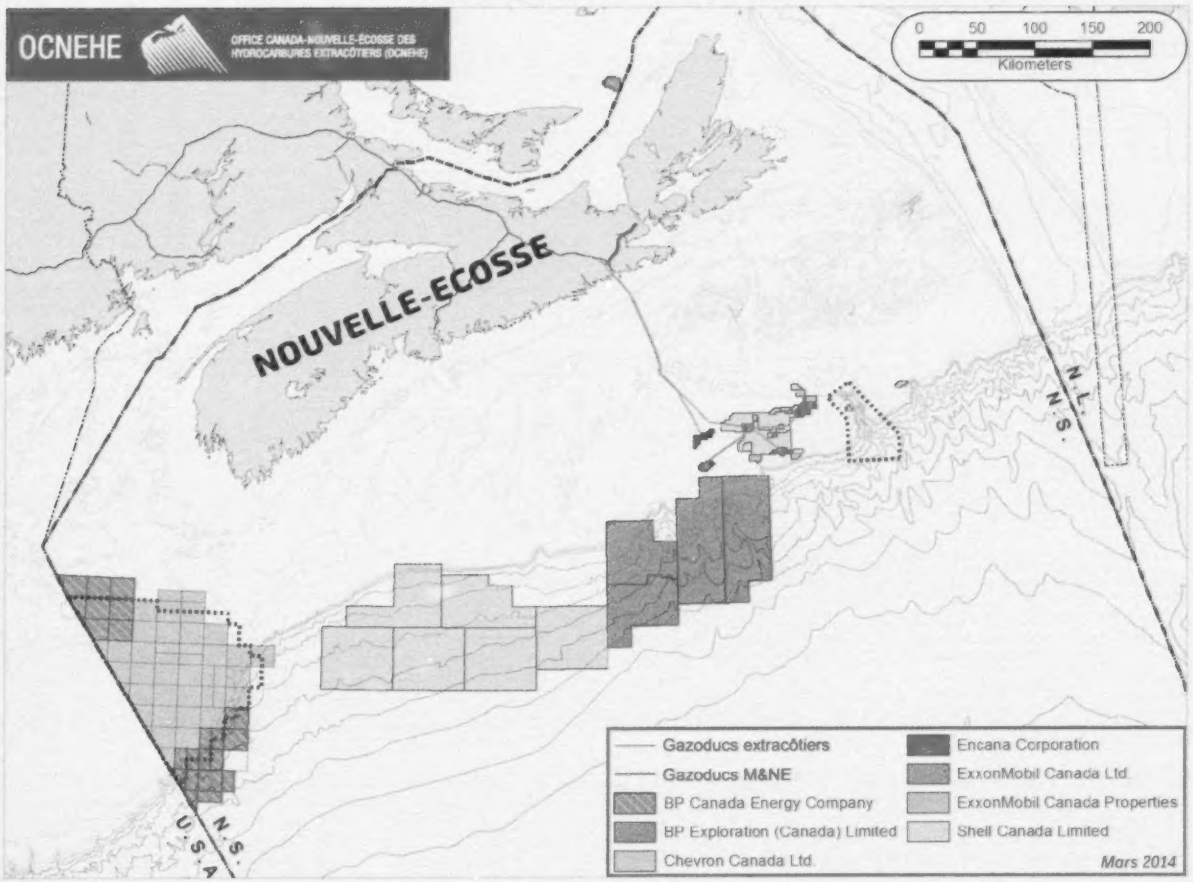

5 RESSOURCES

5.1. PROJET ÉNERGÉTIQUE EXTRACÔTIER DE L'ÎLE DE SABLE

Le personnel de l'Office continue de surveiller la production quotidienne et les réservoirs des champs du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable afin de veiller à la mise en place de stratégies de gestion efficaces. Pendant la période de déclaration, le personnel a examiné les mises à jour annuelles du plan de gestion du réservoir du projet, le plan Gas in Place ainsi que le plan Project Depletion. Le Sable Measurement Guide a également été mis à jour, et les activités de mesure ont fait l'objet d'un suivi afin d'en assurer la conformité aux exigences réglementaires.

Pendant la période de déclaration, le taux de production quotidien moyen du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable a baissé, passant d'environ 5 millions de mètres cubes par jour, soit 177 millions de pieds cubes standard par jour, à 4,1 millions de mètres cubes par jour (soit 146 millions de pieds cubes standard par jour). Cette diminution est le résultat d'un déclin naturel de la production et de l'absence de production dans certains champs pendant une partie de l'année, pour des raisons opérationnelles. Le 31 mars 2014, la production totale de gaz du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable était de 54,2 milliards de mètres cubes, soit 1,9 mille milliards de pieds cubes. Voir la production annuelle totale du projet à la **Figure 5**. La **Figure 6** et la **Figure 7** illustrent le débit gazeux quotidien moyen total pour chaque champ du Projet énergétique extracôtier de l'île de Sable.

5.2. DEEP PANUKE

La production de gaz du champ Deep Panuke a commencé le 7 août 2013, et le premier acheminement de gaz a eu lieu à partir de la plateforme centrale du champ de production le 11 août 2013.

Le personnel de l'Office continue de surveiller la production quotidienne et les réservoirs afin de veiller à la mise en place de stratégies de gestion efficaces et de pouvoir confirmer la conformité aux exigences réglementaires. Pendant l'exercice, un certain nombre de points relatifs à la gestion des réservoirs ont fait l'objet d'une dernière vérification avant d'être clôturés; il s'agissait de points que la vérification de l'état de préparation aux opérations avait permis de déterminer. Un certain nombre de documents de gestion des réservoirs ont été examinés au cours de la période de déclaration, dont les documents suivants : Production Reporting Philosophy, Pool Designation Application et Flaring Plan. Depuis fin décembre 2013, la production quotidienne de gaz, à Deep Panuke, est d'environ 300 millions de pieds cubes standard par jour, soit 8,5 millions de mètres cubes par jour.

Le personnel de l'Office est en train d'élaborer un modèle de simulation du réservoir Deep Panuke qui permettra d'améliorer la surveillance des puits et du rendement du champ.

Figure 5. PÉES - Production totale de gaz par champ et par exercice

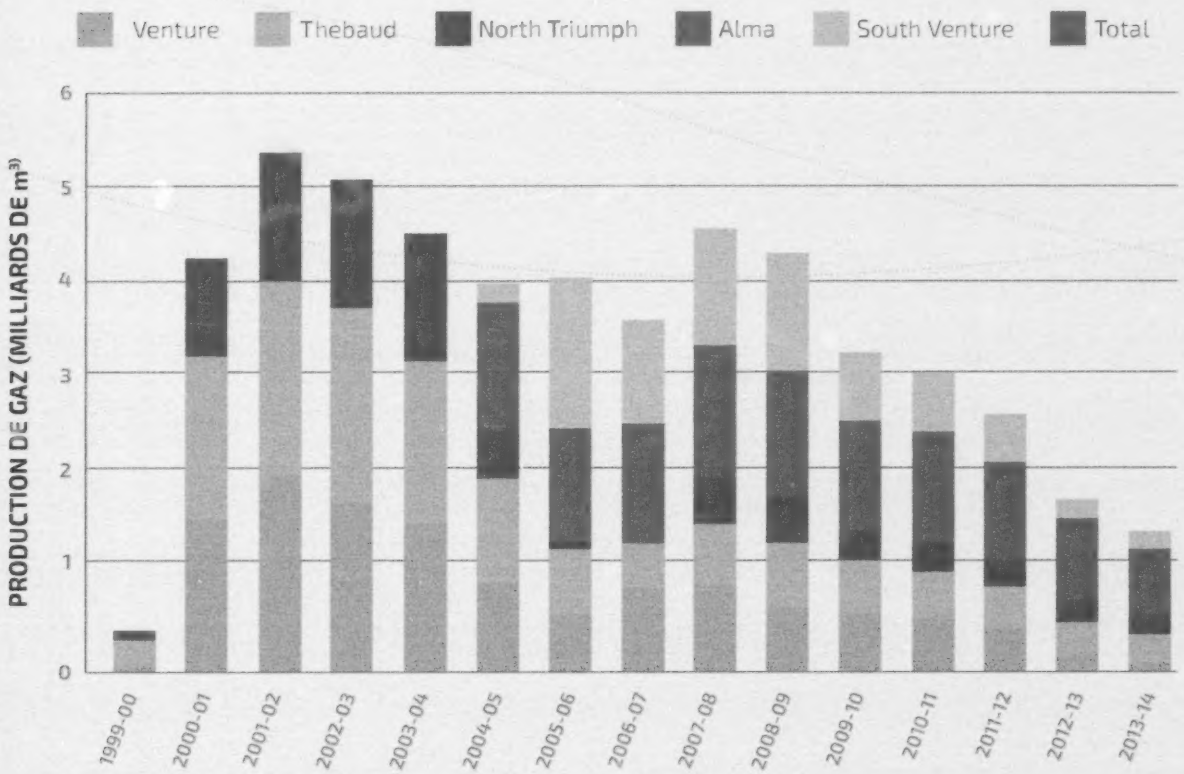

Figure 6. PÉES - Débit gazeux quotidien moyen par exercice

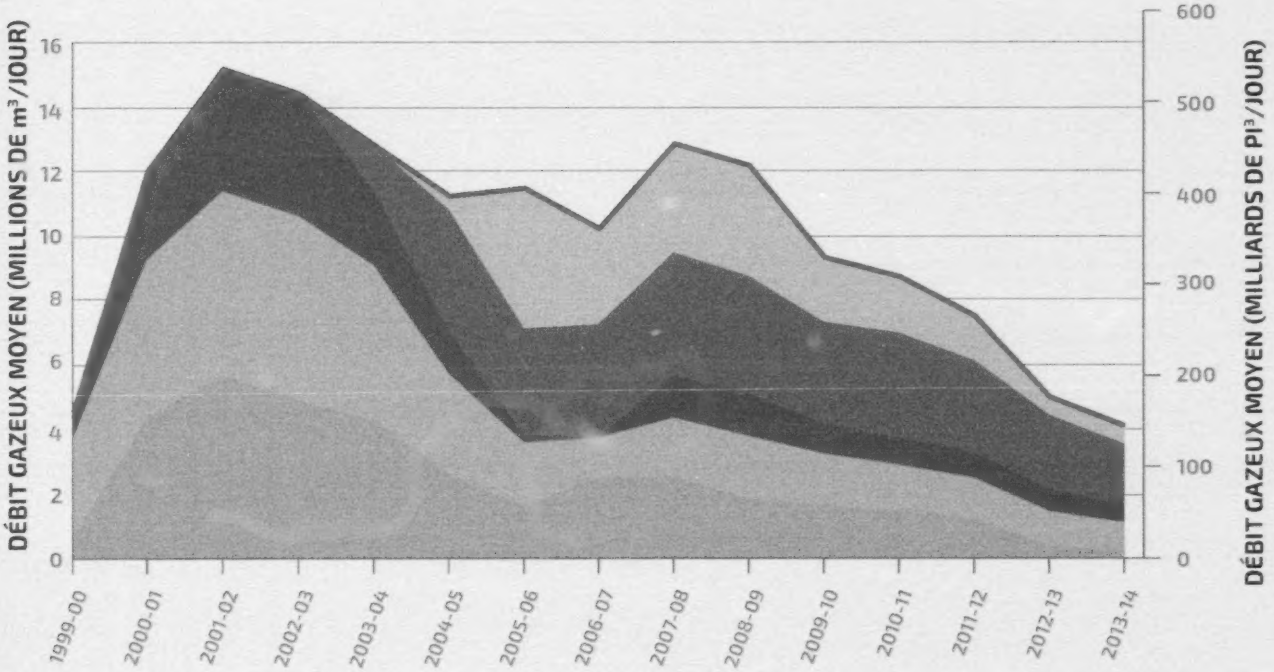

Le 31 mars 2014, la production totale de gaz du projet Deep Panuke était de 1 165 millions de mètres cubes par jour (41,1 milliards de pieds cubes). **La Figure 8** illustre la production mensuelle de Deep Panuke, depuis sa mise en service en août 2013; et la **Figure 9** (page suivante) illustre le débit de gaz quotidien moyen, par mois.

Figure 7. Débit gazeux quotidien moyen par champ pour chaque exercice financier

EXERCICE	(MILLIONS DE M^3/JOUR)	(MILLIARDS DE PI^3/JOUR)
1999-00	4,7	167
2000-01	12,0	425
2001-02	15,2	536
2002-03	14,4	509
2003-04	12,8	452
2004-05	11,3	400
2005-06	11,5	406
2006-07	10,3	362
2007-08	12,9	456
2008-09	12,2	431
2009-10	9,3	329
2010-11	8,7	308
2011-12	7,5	264
2012-13	5,0	177
2013-14	4,1	146

5.3. ÉTUDES GÉOSCIENTIFIQUES ET ÉVALUATIONS DES RESSOURCES

Au cours de l'année, le personnel de l'Office a participé à un certain nombre d'initiatives du gouvernement provincial se rapportant à l'appel d'offres NS13-1, dont entre autres des conférences et des séances techniques pendant lesquelles le personnel a présenté les résultats de l'étude géoscientifique de l'Office pour la zone visée par l'appel d'offres NS13-1.

Le personnel de l'Office a de plus réalisé une étude géoscientifique complète de la zone de prévisions de l'appel d'offres 2014 située dans l'ouest du talus néo-écossais. Les résultats de cette étude seront intégrés à l'appel d'offres NS14-1 de l'Office. Une évaluation des ressources en hydrocarbures des quinze (15) découvertes importantes non exploitées se situant au large de la Nouvelle-Écosse a également été réalisée. Ce rapport constitue une mise à jour des résumés techniques que l'Office a publiés pour la première fois en 1997. L'évaluation des ressources 2014 sera affichée sur le site Web de l'Office en avril 2014.

Au cours de l'exercice, le personnel a fourni au ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse ainsi qu'à la Offshore Energy Research Association, à l'appui du projet d'étude du potentiel géologique et d'hydrocarbures du sous-bassin Laurentien, des données sismiques ainsi que des données sur les diagraphies de puits. Le personnel participe de plus à un certain nombre de nouvelles initiatives provinciales de recherche géoscientifique visant à améliorer la compréhension de la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

Figure 8. Deep Panuke - Production totale de gaz par puits avant le 31 mars 2014

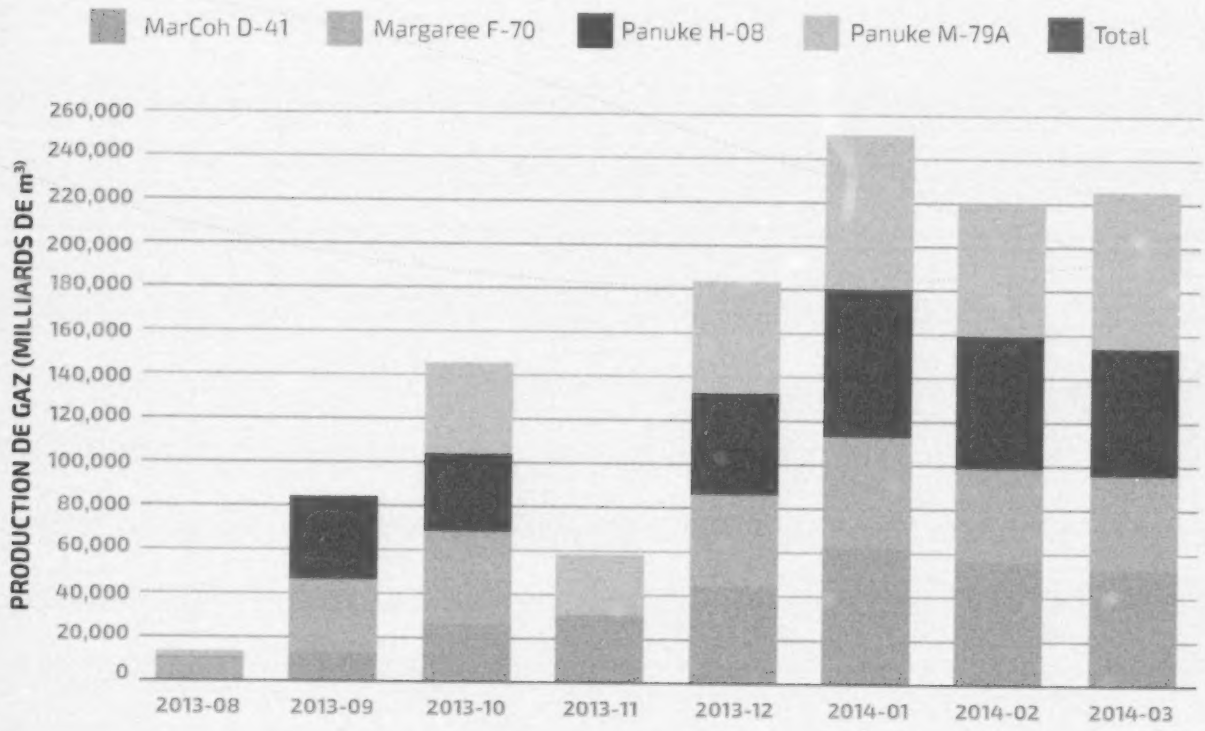

Figure 9. Deep Panuke - Taux moyens mensuels avant le 31 mars 2014

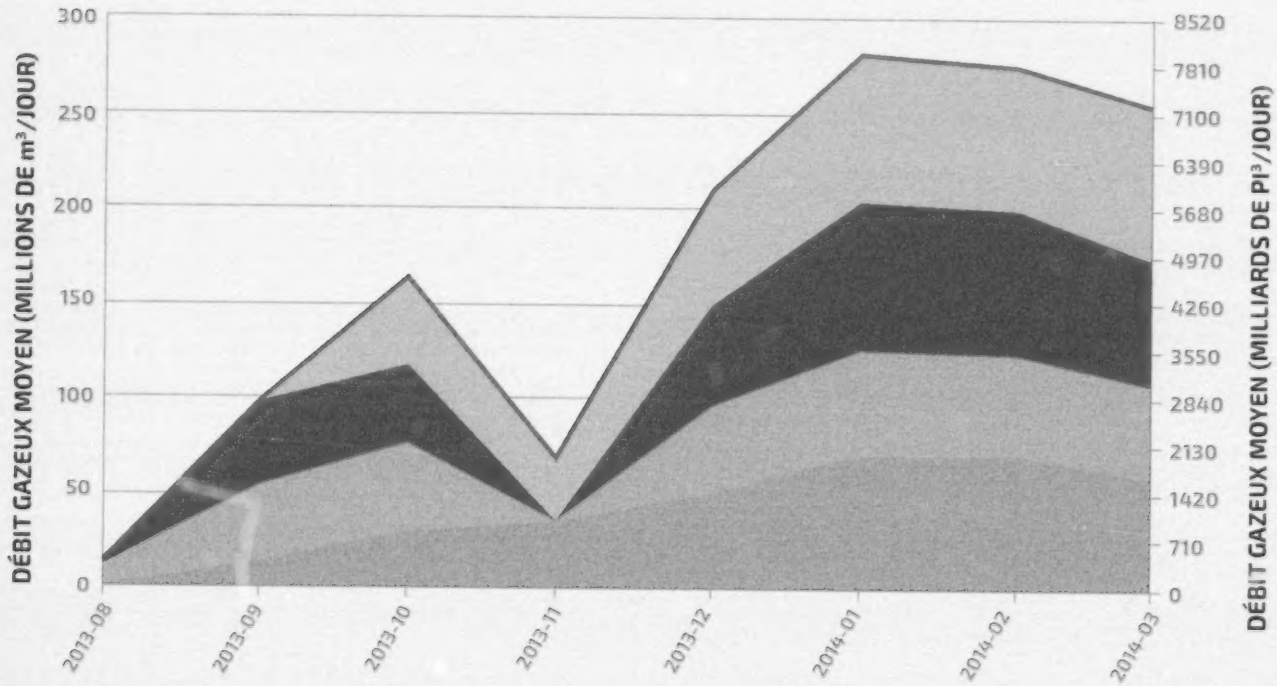

6 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES

6.1. PROJET ÉNERGÉTIQUE EXTRACÔTIER DE L'ÎLE DE SABLE

ExxonMobil Canada Ltd, exploitant du PÉES, dépose un rapport annuel des retombées auprès de l'Office. Comme l'indique le rapport présenté à l'Office pour la période se terminant le 31 décembre 2013, 2,585 milliards dollars ont été dépensés pour le PÉES en Nouvelle-Écosse à ce jour. Pour le reste du Canada, il s'agit de 1,155 milliard de dollars, ce qui représente des dépenses totales de 3,74 milliards de dollars pour l'ensemble du pays. Au total, le nombre d'heures-personnes en Nouvelle-Écosse était de 22,43 millions, et de 3,5 millions pour le reste du Canada.

PÉES - Plan de développement et de recherche 2013-2017

En 2011, l'Office a approuvé le plan de recherche et de développement du PÉES pour la période 2013-2017. Dans ce plan, les responsables du projet s'engagent à consacrer, pendant la période de cinq (5) ans, au moins 3 millions de dollars aux initiatives de recherche et de développement admissibles, c'est-à-dire pas moins de 375 000 $ par an. Une des principales initiatives approuvées dans le cadre de ce plan est le financement d'un centre d'excellence pour la recherche et le développement dans les géosciences à l'Université Dalhousie. Cette initiative, qui prévoit une subvention, permettra aux chercheurs de Dalhousie et à leurs collaborateurs d'avoir accès à l'ensemble des données sismiques 3D Sable Mega-Merge.

6.2. DEEP PANUKE

Encana Corporation, exploitant du projet Deep Panuke, est tenue de déposer des rapports de retombées trimestriels auprès de l'Office pendant la phase de mise en valeur du projet, de même que des rapports annuels pendant la phase de production. Selon le rapport déposé pour la période se terminant le 31 décembre 2013, le nombre total d'heures-personnes s'élevait à 4,37 millions pour la Nouvelle-Écosse, et à 0,66 million pour le reste du Canada.

Fonds de recherche et de développement pour le projet Deep Panuke

Encana Corporation s'est engagée à consacrer à des initiatives d'éducation et de formation ainsi que de recherche et de développement un minimum de 0,5 % des revenus bruts provenant de Deep Panuke au cours de la durée de vie du projet. Pendant la phase de mise en valeur, les fonds accordés chaque année à ces initiatives étaient basés sur 0,5 % des coûts d'investissements admissibles de l'année civile précédente. Pendant les dix (10) premières années de production, un crédit basé sur 10 % des dépenses approuvées pour les initiatives d'éducation et de formation ainsi que de recherche et de développement sera appliqué à l'engagement annuel d'Encana.

Encana a respecté son engagement quant au lancement d'appels de propositions publics en 2012. Outre la recherche et le développement qui ont résulté de ces appels à propositions,

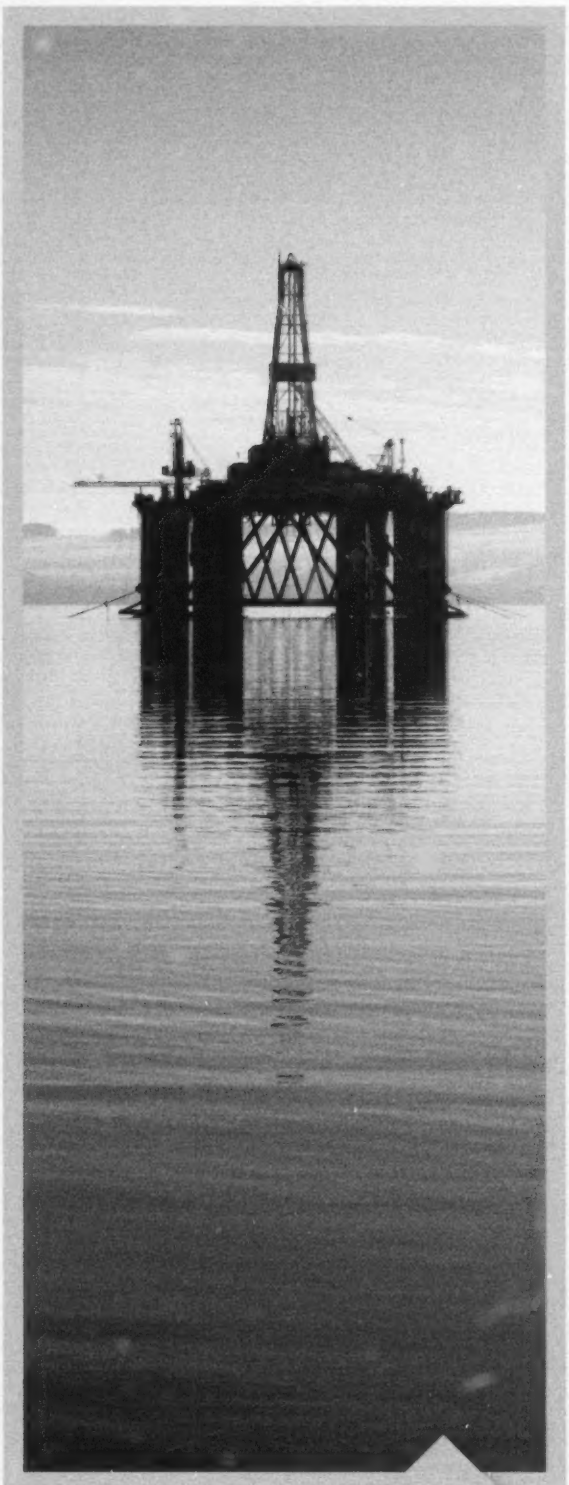

© Encana Corporation

l'Office a approuvé un certain nombre d'initiatives d'éducation et de formation ainsi que de recherche et de développement entreprises ou financées par Encana Corporation.

Le rapport sur les retombées du projet Deep Panuke contient un échantillon des initiatives d'éducation et de formation ainsi que de recherche et de développement qui ont été approuvées; ce rapport se trouve sur le site Web de l'Office.

6.3. PROSPECTION

L'Office suit actuellement un (1) plan de retombées approuvé pour les activités de prospection; le plan de retombées de Shell Canada Ltd a été approuvé en 2013. Les dispositions de ce plan sont également appliquées à l'étape initiale d'approvisionnement de Shell Canada Ltd pour son programme de forage.

Le personnel de l'Office examine actuellement un plan de retombées qu'a déposé BP Exploration (Canada) Ltd.

7 ÉTATS FINANCIERS

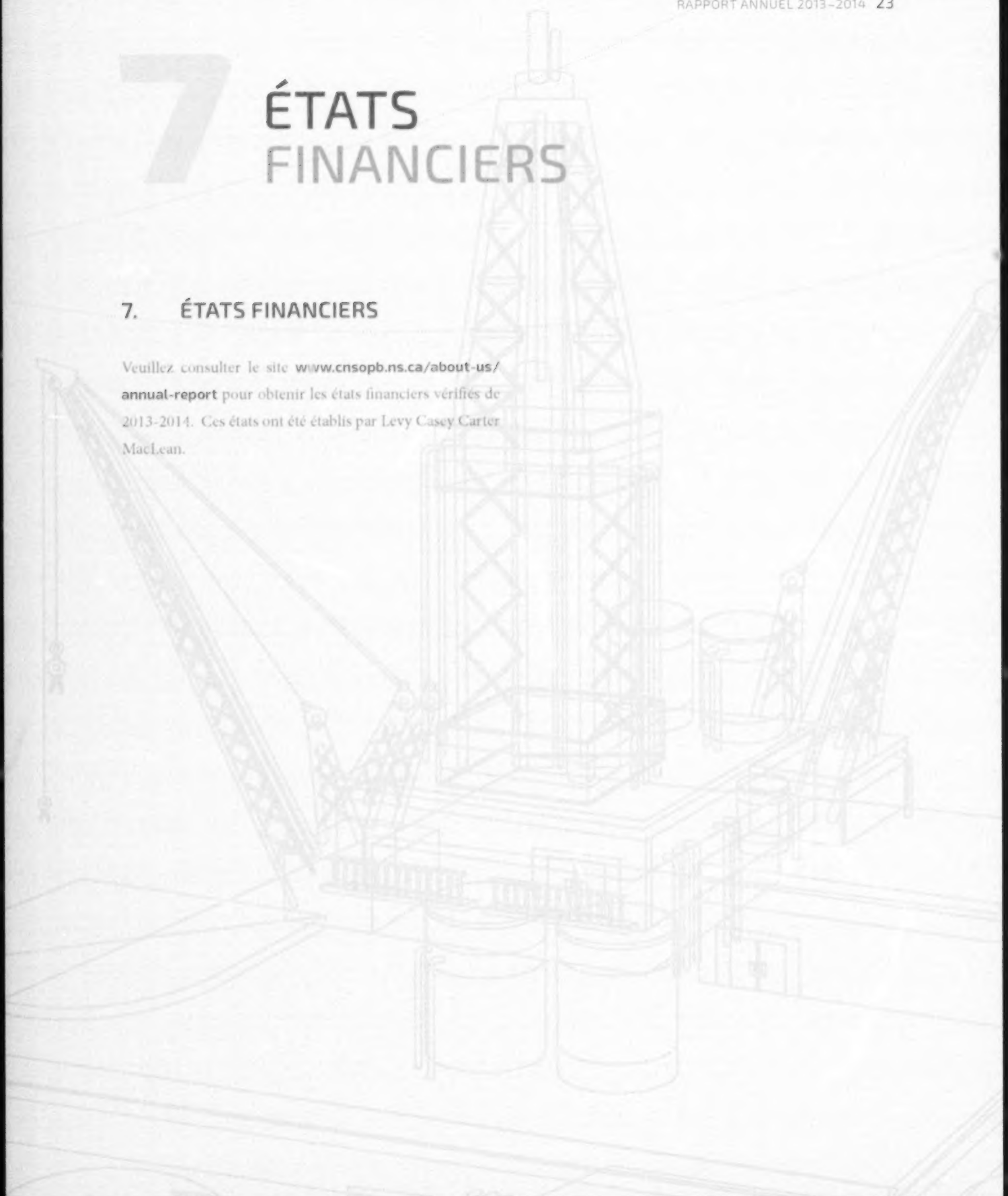

7. ÉTATS FINANCIERS

Veuillez consulter le site **www.cnsopb.ns.ca/about-us/annual-report** pour obtenir les états financiers vérifiés de 2013-2014. Ces états ont été établis par Levy Casey Carter MacLean.

OCNEHE

OFFICE CANADA-NOUVELLE-ÉCOSSE DES
HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS (OCNEHE)

1791 rue Barrington, 8e étage, Centre TD
Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3K9

www.cnsopb.ns.ca